



# Fiche de renseignements

---

## FICHES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES BLESSURES

### TABLE DES MATIÈRES :

1. Blessures dans les collectivités des Premières Nations	pg. 2-6
2. Suicides	pg. 7-9
3. Noyades	pg. 9-11
4. Incendies	pg. 12-14
5. Armes à feu	pg. 15-18
6. Accidents de véhicules motorisés	pg. 19-21
7. Chutes	pg. 22-24

Préparé le 27 février 2006



---

# Fiche de renseignements

---

## Blessures dans les collectivités des Premières Nations

### Blessure – Une Définition

Une blessure est un dommage physique infligé au corps humain. Les blessures sont causées notamment par des accidents de la route, des brûlures, des chutes, des empoisonnements et des actes de violence volontaires contre soi-même ou contre autrui. Les professionnels de la santé publique répartissent les types de blessures en deux catégories :

- *Les blessures involontaires* qui comprennent la plupart des blessures causées par des accidents de la route, des brûlures, des chutes et des empoisonnements.
- *Les blessures volontaires* qui sont causées par des actes de violence intentionnels contre soi-même ou contre autrui (OMS 2002).

Le Canada souffre d'une épidémie de blessures qui se manifeste encore plus gravement au sein des collectivités des Premières Nations, dans lesquelles les blessures sont la cause première de mortalité chez les personnes âgées de moins de 45 ans. En plus d'être une cause majeure de mortalité, et par rapport au reste du Canada, les blessures sont plus susceptibles d'être fatales pour les jeunes dans les collectivités des Premières Nations. Les causes les plus importantes de blessures mortelles sont les accidents de véhicules motorisés, les suicides et l'ingestion accidentelle de médicaments.

Les blessures sont causées par une interaction complexe entre divers facteurs. D'un point de vue sociétal, ces facteurs comprennent une piètre situation socio-économique, des normes culturelles qui appuient la violence comme moyen de résoudre les conflits ainsi que des normes rigides quant au sexe. D'un point de vue communautaire, certains facteurs peuvent comprendre des normes de sécurité inefficaces sur les lieux de travail, les routes non sécuritaires et la facilité à se procurer des armes à feu. Au niveau familial, le manque de soins et d'encadrement, la violence physique et les dysfonctionnements familiaux constituent des facteurs qui entraînent des blessures. Finalement, des facteurs tels que les agressions ainsi que l'abus d'alcool et de drogues engendrent des risques de blessures contre soi-même ou contre autrui.

### Les blessures dans le contexte canadien



---

# Fiche de renseignements

---

En comparaison avec les maladies, le taux de blessures, *involontaires et volontaires*, est le troisième plus important au Canada, précédé par les maladies cardiovasculaires et musculosquelettiques et le cancer. Les taux de blessures entraînent d'énormes coûts de soins de santé. Selon une estimation conservatrice, les coûts directs de soins de santé associés aux blessures s'élèvent à environ 3,1 milliards de dollars par année. On estime que les coûts indirects, qui comprennent la baisse de la productivité et les décès prématurés, s'élèvent à 11,2 milliards de dollars par année. Des données recueillies par Santé Canada démontrent également que le taux de décès causés par des blessures est trois fois plus élevé au sein des Premières Nations par rapport à la moyenne nationale. Le taux de suicide chez les citoyens des Premières Nations de moins de 20 ans est cinq fois plus élevé que pour l'ensemble des Canadiens.<sup>1</sup>

Les causes premières des blessures au Canada comprennent notamment, en ordre décroissant :<sup>2</sup>

- les accidents de véhicules motorisés;
- les chutes;
- les empoisonnements;
- les noyades et les incendies.

Parmi onze pays développés, le Canada s'est classé au 7<sup>ème</sup> rang par rapport au taux de blessures de tout type et au 5<sup>ème</sup> rang par rapport au taux de suicide.<sup>3</sup>

Voici la répartition des décès causés par des blessures pour l'année 1997 :<sup>4</sup>

- 65% étaient involontaires, p. ex. des collisions routières, des brûlures, des chutes, des empoisonnements;
- 29% étaient des suicides;
- 3% étaient des homicides;
- 2% étaient indéterminés.

## **Les blessures dans le contexte des Premières Nations**

Voici la répartition des décès causés par des blessures parmi les membres des Premières Nations :<sup>5</sup>



# Fiche de renseignements

1-9 ans	10-19 ans	20-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
Incendies	Suicide & blessures auto-infligées	Suicide & blessures auto-infligées	Accidents de véhicules motorisés	Chutes
Accidents de véhicules motorisés	Accidents de véhicules motorisés Noyades	Accidents de véhicules motorisés Homicides		
		Intoxications accidentelles Noyades		

Le taux de blessures mortelles au sein des Premières Nations **est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes**. Les décès des citoyens des Premières Nations sont causés par les *mêmes types de blessures* que les autres Canadiens *mais le taux de mortalité est beaucoup élevé*. Dans les deux cas, les catégories d'âges sont semblables, **les personnes âgées entre 15 et 24 ans sont les plus menacées**.

Pour les enfants des Premières Nations âgés de moins de dix ans, les décès causés par des blessures sont le plus souvent *involontaires et accidentels*.<sup>6</sup> Le taux de mortalité au sein des Premières Nations en 1999 était de 354,2 décès par 100 000 habitants, et était 1,3 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes.<sup>7</sup>

Les décès causés par des blessures parmi les citoyens des Premières Nations découlent de plusieurs facteurs propres à leur mode de vie communautaire. Voici les liens qui existent entre quelques uns des types de blessures les plus fréquents et les facteurs associés au mode de vie :

## Accidents de véhicules motorisés

- Les collectivités des Premières Nations sont éloignées des endroits où sont offerts des services, des produits et des activités sur une base régulière.
- Des types de véhicules moins sécuritaires, comme les motoneiges et les tout-terrain, sont utilisés dans des conditions dangereuses telles que sur la glace ainsi que sur des routes publiques ou non entretenues – ces véhicules sont difficilement visibles et se renversent facilement, causant ainsi des blessures.



---

# Fiche de renseignements

---

- Les conséquences d'abus d'alcool et de drogues sont considérables dans les collectivités des Premières Nations.
- Les centres de soins d'urgence sont éloignés des collectivités des Premières Nations, ce qui augmente le risque de décès.

## Noyades

- Plusieurs collectivités des Premières Nations sont situées à proximité de rivières et de lacs, et des services importants tels que des magasins, des centres de santé ainsi que des bandes d'atterrissage sont souvent situés de l'autre côté d'un plan d'eau.
- Dans les régions du Nord, les basses températures de l'eau augmentent les probabilités d'hypothermie et de décès. Les cours de natation et la formation en sauvetage y sont également plus rares.
- Les habitudes de vie et de sécurité ne favorisent pas assez l'application des règlements de sécurité tels que l'utilisation de dispositifs de flottaison et la limitation de la consommation d'alcool lors d'activités aquatiques ou nautiques.

## Incendies et brûlures

- Plusieurs maisons dans les collectivités des Premières Nations possèdent une structure de bois.
- Le nombre de détecteurs de fumée dans plusieurs collectivités des Premières Nations est limité.
- Le tabagisme entraîne des risques d'incendies et de blessures.

## Violence et Suicide

- De piètres conditions sociales et des dysfonctionnements communautaires augmentent les risques de violence et de suicide. Le taux de suicide élevé est lié à des caractéristiques communautaires telles qu'un nombre élevé d'habitants par ménage, un plus grand nombre de familles monoparentales, une diminution du nombre d'aînés, un revenu et une éducation au-dessous de la moyenne.
- Des logements surpeuplés et de piètre qualité augmentent le risque de blessures et peuvent faire croître le niveau de stress et ainsi entraîner des risques de violence familiale.
- Les modes de vie fondés sur la chasse et la subsistance engendrent des risques de blessures causées par les armes à feu et de suicides par balle.



---

# Fiche de renseignements

---

- Voici, selon une étude récente réalisée en Colombie-Britannique, les principales caractéristiques qui permettent de distinguer les causes des suicides autochtones de celles des suicides non autochtones :
  - Des conséquences plus importantes de conditions communautaires défavorables;
  - Le jeune – la victime autochtone typique – est un célibataire de sexe masculin d'environ 20 ans – il est susceptible d'avoir été séparé durant son enfance des membres de sa famille, placé à plusieurs reprises dans des familles d'accueil ou élevé dans une famille instable;
  - Davantage d'abus d'alcool au sein de la famille, entraînant des actes violents;
  - Davantage d'abus d'alcool personnel, entraînant des actes violents;
  - Faibles taux de diagnostic de maladie mentale;
  - Des décisions plus impulsives de se suicider;
  - Au chômage ou victime d'abus physique ou sexuel.

Source: Groupe de travail en matière de prévention des blessures des Premières Nations et des Inuits 2001 Santé Canada

Une stratégie de prévention des blessures est *essentielle* afin de réduire le taux de mortalité et d'invalidité dans les collectivités des Premières Nations. Une stratégie efficace de contrôle des blessures doit être *axée sur les Premières Nations, sensible à la démographie et culturellement appropriée*. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), voici les mesures les plus importantes à prendre afin de prévenir les décès, l'invalidité et les handicaps :

- Améliorer de l'éducation ainsi que de la situation économique et sociale pour les groupes les moins privilégiés;
- Déterminer des types de blessures et de handicaps ainsi que leurs causes au sein de régions géographiques définies;
- Mettre en place de mesures d'intervention grâce à de meilleurs soins de santé et une prévention accrue;
- Adopter des lois et des règlements qui préconisent la prévention;
- Modifier les modes de vie non sécuritaires;
- Éduquer sur le plan des dangers environnementaux susceptibles de causer des blessures;
- Favoriser l'information et le renforcement des familles et des collectivités;
- Réduire les accidents industriels, agricoles, sur les routes et à domicile par la formation et des règlements;
- Contrôler la consommation et l'abus de drogues et d'alcool.



# Fiche de renseignements

---

- 
- <sup>1</sup> Santé Canada. (date?). Prévention des blessures – *Statistiques et tendances nationales : Blessures au Canada*. Canada: 1.
- <sup>2</sup> Santé Canada. (date?). Prévention des blessures – *Statistiques et tendances nationales : Blessures au Canada*. Canada: 3.
- <sup>3</sup> Santé Canada. (date?). Prévention des blessures – *Statistiques et tendances nationales : Blessures au Canada*. Canada: 3.
- <sup>4</sup> Santé Canada. (date?). Prévention des blessures – *Statistiques et tendances nationales : Blessures au Canada*. Canada: 3.
- <sup>5</sup> Santé Canada. (2000). *Profil statistique sur la santé des Premières Nations au Canada*. Canada: 32.
- <sup>6</sup> Santé Canada. (2000). *Profil statistique sur la santé des Premières Nations au Canada*. Canada: 6.
- <sup>7</sup> Santé Canada. (2000). *Profil statistique sur la santé des Premières Nations au Canada*. Canada: 6.



---

# Fiche de renseignements

---

## Suicide

### Faits

Les suicides au sein des Premières Nations sont plus nombreux parmi les jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Le taux de suicide est beaucoup plus élevé pour les hommes des Premières Nations par rapport à celui des femmes et à la moyenne canadienne. De piètres conditions sociales et des dysfonctionnements communautaires entraînent de plus grands risques de violence et de suicide dans les collectivités des Premières Nations. Le taux de suicide élevé est lié à des caractéristiques communautaires telles qu'un nombre élevé d'habitants par ménage, un plus grand nombre de familles monoparentales, une diminution du nombre d'aînés, un revenu et une éducation au-dessous de la moyenne.

Le suicide est un acte d'autodestruction. Les raisons en sont complexes et, pour la plupart des victimes, le suicide découle notamment des expériences suivantes :

- Un deuil prolongé ou non résolu;
- Une perte d'identité ou une perturbation culturelle;
- Un désavantage économique;
- Une situation de chômage chronique;
- Une séparation de la famille proche ou éloignée;
- Une instabilité familiale permanente;
- Un abus physique, émotionnel ou sexuel.

Ces facteurs sont susceptibles de mener à l'abus d'alcool et de drogues, la dépression, des problèmes sociaux et psychologiques, un mauvais état de santé, la colère ainsi qu'à des conduites autodestructrices.

Les membres de la famille, les amis, les enseignants, les travailleurs en santé et services sociaux ainsi que tout autre personne dans la collectivité qui côtoient régulièrement des personnes susceptibles de se suicider ont la tâche importante de reconnaître les signes avant-coureurs de suicide.

Il est essentiel de prendre au sérieux les signes annonciateurs de suicide. Des études ont démontré que 80 % des personnes qui se suicident ou qui tentent de se suicider ont présenté antérieurement des signes annonciateurs de leurs intentions. Les personnes en proie à une dépression permanente et à un stress important doivent être surveillées, et discuter du suicide est souvent un moyen direct ou indirect d'éviter une pulsion suicidaire.



---

# Fiche de renseignements

---

## **Voici quelques signes annonciateurs de la possibilité d'un suicide :**

- Des changements aux habitudes, tel qu'abandonner des activités régulières;
- De longs épisodes de tristesse;
- Un éloignement volontaire de la famille et des amis;
- Un piètre rendement inattendu au travail ou à l'école;
- Une dépendance accrue à l'alcool et aux drogues;
- Une autocritique et des commentaires négatifs envers soi-même;
- Des expressions de désespoir sur la vie ou l'avenir;
- Une hostilité et un pessimisme accrus;
- Des changements dans les habitudes de sommeil et de nutrition;
- De l'anxiété et de la nervosité dans des situations qui semblent normales;
- Une apathie accrue;
- Se défaire de biens précieux.

## **Mesures à prendre :**

- Être à l'écoute et prendre la situation au sérieux;
- Parler franchement et poser des questions;
- Admettre que les sentiments suicidaires sont réels;
- Être intéressé et offrir du soutien;
- Rassurer en évoquant d'autres options;
- Exprimer votre préoccupation;
- Adresser des encouragements et faire participer la famille, les amis et les voisins;
- Rester avec la personne jusqu'à ce qu'elle soit hors de danger.

Des études récentes sur le suicide parmi les jeunes Autochtones démontrent une relation entre un faible taux de suicide et la résurgence de la culture autochtone. Les collectivités qui connaissent un faible taux de suicide comptent sur des traditions et des coutumes bien ancrées, des cérémonies religieuses ainsi que des méthodes de guérison traditionnelles afin de donner un sentiment de sécurité et d'appartenance.

Il est important de se rappeler que tout le monde possède des points forts. La plupart des personnes suicidaires ne veulent pas vraiment mourir. Une crise constitue une occasion d'unique d'apporter de l'aide.

## **Mesures à prendre par une collectivité afin de prévenir le suicide :**



---

# Fiche de renseignements

---

- Offrir un important soutien familial et communautaire;
- Susciter un sentiment d'appartenance;
- Améliorer les capacités à résoudre les problèmes et les conflits;
- Entretenir les croyances culturelles et religieuses qui dissuadent les gens à se suicider et sont axées sur la conservation de soi;
- Encourager de bons résultats scolaires et une attitude positive face à l'école;
- Encourager une bonne santé physique et mentale;
- Faire en sorte de cerner les problèmes psychologiques de façon précoce pour favoriser une intervention;
- Assurer un accès facile aux traitements spécialisés;
- Offrir des traitements spécialisés efficaces pour soigner les troubles;
- Offrir du soutien au moyen d'un suivi permanent sur le plan des soins médicaux et en santé mentale.

## Noyades

### Faits

Selon Santé Canada, la noyade est la deuxième plus importante cause de décès dans plusieurs collectivités des Premières Nations. Dans certaines régions canadiennes, le nombre de noyades, en tenant compte également des noyades par accidents de motoneige, est plus élevé que le nombre d'accidents de la route.

À l'échelle nationale, le taux de noyade pour les Autochtones en 1996 était six fois plus élevé que celui des autres Canadiens, et 15 fois plus élevé pour les nouveau-nés.

Les causes premières des noyades sont les activités nautiques, les activités aquatiques telles que la nage et le pataugeage ainsi que les chutes en eaux libres.

Plusieurs collectivités des Premières Nations sont situées à proximité de rivières et de lacs, et des services importants tels que des magasins, des centres de santé ainsi que des bandes d'atterrissage sont souvent offerts de l'autre côté d'un plan d'eau. Dans les régions du Nord, les basses températures de l'eau



---

# Fiche de renseignements

---

augmentent les probabilités d'hypothermie et de la mort qui s'ensuit. Les cours de natation et la formation en sauvetage y sont également plus rares.

Les risques de noyade les plus importants pour les adultes proviennent des bateaux, des motoneiges et de la glace alors que les plus grands risques pour les nouveau-nés sont les bateaux et les chutes en eaux libres. De tous les groupes d'âge, le taux de noyade est le plus élevé chez les enfants âgés de 1 à 4 ans.

Les habitudes de vie et de sécurité dans les collectivités des Premières Nations ne préconisent pas l'application des règlements de sécurité tels que l'utilisation de dispositifs de flottaison et la limitation de la consommation d'alcool lors d'activités aquatiques ou nautiques. Le taux de noyade pour les garçons autochtones du groupe d'âge de 0 à 4 ans est de 30 par 100 000 et de 10 par 100 000 pour les filles. Les statistiques nationales pour le même groupe d'âge varient entre 1 et 3 par 100 000 pour les garçons et les filles. Le nombre de noyades pour le groupe d'âge de 35 à 64 ans démontre également l'écart entre les Autochtones et les non Autochtones. Le taux est d'environ 25 par 100 000 chez les Autochtones mâles, alors qu'il est d'environ 3 par 100 000 pour l'ensemble des Canadiens mâles selon les statistiques nationales.<sup>1</sup>

Les coûts liés aux soins de santé pour une victime d'une quasi-noyade varient entre 75 000 \$ pour les traitements initiaux en salle d'urgence et 180 000 \$ par année pour des soins à long terme.

**Voici quelques mesures que nous pouvons prendre afin de réduire le taux de noyade :**<sup>2</sup>

- **Soyez très prudents en bateau.** Il vaut mieux ne pas tomber à l'eau du tout. L'eau froide affecte vos muscles et rend difficile l'effort de s'accrocher à quoi que ce soit en plus de rendre difficile le contrôle de votre respiration, ce qui pourrait vous faire inspirer sous l'eau.
- **Portez un gilet de sauvetage ou un dispositif de flottaison personnel.** Ces dispositifs vous gardent la tête hors de l'eau en cas de chute. Rappelez-vous de les porter en tout temps sur un bateau. Il ne suffit pas de les avoir avec vous dans le bateau. – vous ne serez pas en mesure de les atteindre même si vous pensez le contraire. Chaque personne dans le bateau doit porter son propre gilet de sauvetage.
- **Ne jamais boire et conduire.** Les règlements sont les mêmes sur l'eau que sur la route. Ne montez pas sur un bateau en compagnie d'une



---

# Fiche de renseignements

---

- personne qui a consommé de l'alcool. N'allez pas non plus nager si vous avez consommé de l'alcool.
- **Gardez un œil sur vos enfants.** Un adulte devrait en tout temps surveiller les enfants qui s'amuse dans l'eau ou près d'un plan d'eau. Ils peuvent facilement glisser et tomber à l'eau, ou passer à travers la glace mince.
  - **Ne nagez jamais seuls** ou dans des plans d'eau non surveillés. Apprenez aux enfants à toujours nager en compagnie d'un partenaire.
  - **La glace n'est jamais sans risque** - Évitez la glace sur ou près des eaux en mouvement. Il est recommandé de ne circuler que sur la glace dure et dégagée.

## Prévention des noyades – eaux riveraines :

- Ne plongez que si **vous savez que la zone est dégagée, sans rocher** ni objet tranchant et profonde d'au moins 8,5 pieds.
- Avant de marcher près d'un plan d'eau, **évaluez les risques du secteur** tels que surfaces glissantes et roches instables; rappelez-vous que les deux tiers des victimes d'une noyade n'avaient pas l'intention d'aller à l'eau.
- Soyez conscients de la circulation des bateaux et **évitez de nager dans les zones communes d'activités nautiques.**
- Lors de la baignade, situez-vous souvent par rapport à un point de repère fixe sur la rive **afin d'éviter de dériver à une trop grande distance du lieu de baignade.**
- Assurez-vous qu'un **téléphone en état de marche soit facilement accessible** en cas d'urgence et sachez vous localiser.
- **Ayez à porter de main du matériel de sauvetage ainsi qu'une trousse de premiers soins** et sachez les utiliser.

---

<sup>1</sup> [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/promotion/injury-bless/stat/96\\_drownings-noyade\\_sex\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/promotion/injury-bless/stat/96_drownings-noyade_sex_f.html).

16 janvier 2006.

<sup>2</sup> [http://www.hlthss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury\\_report/injuryreportfact3dec2004.pdf](http://www.hlthss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury_report/injuryreportfact3dec2004.pdf). 17 janvier 2006.

<http://www.healthunit.org/injury/swimming/supervision.htm>



---

# Fiche de renseignements

---

## Incendies

### Faits

Les citoyens des Premières Nations font face à plus de risques d'incendies en raison du tabagisme, des maisons à structure de bois et du faible recours à des détecteurs de fumée. Presque un tiers (31 %) des Autochtones victimes d'incendies mortels sont des enfants âgés entre 1 et 14 ans, en comparaison d'une moyenne de 16 % pour l'ensemble de la population entière du Canadienne.<sup>1</sup>

Plusieurs maisons dans les collectivités des Premières Nations possèdent une structure de bois. Le nombre de détecteurs de fumée dans plusieurs collectivités des Premières Nations est minime. Les blessures associées aux incendies et aux flammes sont quatre à huit fois plus nombreuses que pour la population canadienne. Dans les collectivités des Premières Nations, presque sept maisons sur dix dans lesquelles ont eu lieu un incendie n'étaient pas équipées d'un détecteur de fumée.<sup>2</sup> Le tabagisme entraîne également des risques d'incendie et de blessures.

**Voici quelques facteurs qui augmentent les risques d'incendie :**<sup>3</sup>

- Consommer de l'alcool ou des drogues;
- Laisser les enfants seuls dans la maison;
- Détecteur de fumée absent ou inutilisable (p. ex. pile manquante);
- Ignorance des règles les plus sécuritaires d'évacuation d'un édifice en feu;
- Entrées et couloirs bloqués;
- Aucun plan d'évacuation familial.

**Les citoyens des Premières Nations qui habitent dans des collectivités sont plus susceptibles d'être victimes de blessures associées aux incendies.** En voici quelques raisons :<sup>4</sup>

- Un accès limité à des détecteurs de fumée;
- L'utilisation de poêles à bois et de radiateurs électriques en guise de chauffage;
- Un accès limité aux services d'électriciens professionnels lorsque des changements sont apportés au câblage électrique des maisons;
- La consommation d'alcool augmente le nombre d'incendies associés au



---

# Fiche de renseignements

---

tabagisme et aux pratiques culinaires;

- Un enseignement limité sur le plan de la prévention des incendies;
- Un matériel d'incendie inadéquat au sein d'une collectivité;
- Une surveillance et un enseignement limités en ce qui concerne les allumettes et les briquets ainsi que la sécurité relative aux incendies.

## **Mesures à prendre par les collectivités afin de réduire le nombre de blessures associées aux incendies :**<sup>5</sup>

- Des programmes de subvention pour les détecteurs de fumée et leur installation;
- Des contrôles de la sécurité des foyers par les pompiers locaux;
- Des programmes scolaires tel que *Wisdom of Fire, Protégez-vous du feu* ou d'autres programmes relatifs à la sécurité;
- Des programmes pour les adultes qui fournissent des informations sur la sécurité relative aux incendies ainsi que sur la prévention des brûlures à domicile;
- Entreprendre dans les écoles et les foires communautaires des activités relatives à la prévention des incendies;
- Former les pompiers locaux à l'éducation du public et aux programmes axés sur les incendies provoqués par les enfants.

## **Voici quelques mesures personnelles à prendre afin de réduire le nombre de blessures associées aux incendies :**<sup>6</sup>

- Informez-vous sur la prévention des incendies et les mesures à prendre en cas d'incendie.
- Installez des détecteurs de fumée et les vérifiez-les mensuellement.
- Établissez un plan d'évacuation de la maison et le faites-le pratiquer à toute la famille.
- Assurez-vous que tout le câblage électrique soit conforme aux normes du code provincial d'électricité.
- Gardez en tout temps les radiateurs d'appoint bien éloignés des rideaux, des lits ou de tout autre matière inflammable.
- Ne laissez jamais sans surveillance les radiateurs d'appoint, les poêles à bois



# Fiche de renseignements

---

ou les bougies.

- Surveillez les enfants de près et garder les allumettes et les briquets hors de leur portée.
- Réduisez la température du réservoir d'eau chaude à 49 degrés Celsius.
- Lorsque vous cuisinez, assurez-vous que les poignées des casseroles ne dépassent pas les extrémités du poêle. Si vous cuisinez sur une plaque chauffante, ne la laissez jamais sans surveillance. Établissez autour de vous un périmètre « sans enfant » de 3 pieds lorsque vous cuisinez.
- Ne jamais boire ou transporter des boissons chaudes telles que le café en tenant dans ses bras un bébé ou un enfant.
- Ne laissez jamais pendre les cordons électriques des bouilloires qu'un enfant curieux pourrait tirer.
- N'utilisez jamais un four à micro-ondes pour réchauffer un biberon ou de la nourriture pour enfant.
- Joignez-vous à votre service d'incendie bénévole local.
- Apprenez la RCR et les premiers soins.

---

<sup>1</sup> [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bless/2001\\_trauma/4\\_injuries-lesions\\_f.html#fire](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bless/2001_trauma/4_injuries-lesions_f.html#fire).  
17 janvier 2006.

<sup>2</sup> <http://www.med.ualberta.ca/acicr/pages/facts/First%20Nations%20Facts.pdf>. January 16, 2006.

<sup>3</sup> [www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf](http://www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf). 17 janvier 2006.

<sup>4</sup> [www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf](http://www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf). 17 janvier 2006.

<sup>5</sup> [www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf](http://www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf). 17 janvier 2006.

<sup>6</sup> [www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf](http://www.hsc.mb.ca/impact/print/pdf%20files/fire%20pages.pdf). 17 janvier 2006.



---

# Fiche de renseignements

---

## Armes à feu

### Faits

Au total, on estime que 3 millions de citoyens canadiens possèdent 7 millions d'armes à feu. Environ 24 % des ménages canadiens (soit 2,7 millions) possèdent une ou plusieurs armes à feu (ministère de la Justice, notes de recherche, 1998).

Entre 1970 à 1995, les blessures par balle ont engendré une moyenne de 1300 décès par année. Environ 80 % des décès associés aux armes à feu étaient des suicides, ce qui représente une moyenne annuelle de 1060 suicides par balle au Canada, et environ 14 % étaient des homicides.

Les données concernant la propriété des armes à feu chez les citoyens des Premières Nations au Canada sont peu nombreuses. Il existe peu de statistiques détaillées concernant les séquelles causées par les armes à feu dans les collectivités autochtones, ce qui rend difficile la comparaison de toute donnée nationale avec la réalité des Premières Nations. Cependant, entre 1989 et 1993, le taux de suicide par balle (31 % de tous les suicides) parmi les citoyens des Premières Nations était trois fois plus élevé que le taux national.

Selon Statistique Canada, 11,3 % des victimes d'homicide et 16,5 % des personnes soupçonnées d'homicide étaient d'origine autochtone, alors que les Autochtones ne représentaient qu'environ 3 % de la population canadienne en 1992 (Statistique Canada, 1993). Bien que les Autochtones soient surreprésentés dans l'ensemble des cas d'homicides, ils sont moins susceptibles d'être impliqués dans des homicides par armes à feu par rapport à l'ensemble de la population (qui comprend les Autochtones et les non Autochtones).

Entre 1988 et 1993, les homicides par armes à feu étaient les troisièmes plus nombreux chez les Autochtones, représentant presque 20 % de tous les homicides. Une étude réalisée par Doob et al (1994) démontre des résultats semblables dans leur examen des homicides commis par des Autochtones en Ontario entre 1980 et 1990.

Une variété de facteurs de risque ont été associés aux décès et aux blessures causés par les armes à feu. Une étude de Kellermann et al (1986, 1992, 1993) a révélé que la possession d'armes à feu augmentait la probabilité d'un décès par balle parmi les membres d'une famille ou les occupants d'un ménage. Une autre étude sur le suicide chez les citoyens



---

# Fiche de renseignements

---

autochtones du Manitoba a suggéré que l'accès aux armes à feu est un facteur crucial (Malchy et al, 1997).<sup>1</sup>

Les modes de vie fondés sur la chasse et la subsistance engendrent des risques de blessures causées par les armes à feu et de suicide par balle.<sup>2</sup> Pour les citoyens des Premières Nations, la chasse est une raison évidente de posséder une arme à feu. Le propriétaire type d'une arme à feu est un adulte de sexe masculin qui est généralement le seul propriétaire. Peu d'armes à feu sont possédées conjointement ou par la famille. Dans les collectivités des Premières Nations, les types d'armes à feu les plus courants sont le fusil de calibre .22 et le fusil de chasse. La possession de pistolet est très rare dans les collectivités des Premières Nations.

## Généralités concernant les armes à feu

La plupart des décès causés par les armes à feu, plus nombreux dans les régions rurales que dans les villes, ont lieu dans les maisons et les fusils de chasse légalement acquis en sont la cause.

On estime que les coûts engendrés par l'usage abusif d'armes à feu s'élèvent à 6,6 milliards de dollars par année. Il existe une corrélation entre l'accès aux armes à feu et le risque de décès.

La simple présence d'une arme à feu dans une maison augmente les risques de suicide, d'homicide et de mort « accidentelle ». On estime que, dans un tiers des ménages possédant une arme à feu au Québec, l'arme n'est pas entreposée de façon sécuritaire, ni même de façon légale.

## Les armes à feu et les enfants

Afin de prévenir les blessures parmi les enfants et les adolescents, il est particulièrement pertinent de réduire l'accès aux armes à feu. Les caractéristiques de développement des enfants et des adolescents les rendent plus vulnérables aux risques entraînés par une arme à feu mal entreposée.

Les jeunes enfants peuvent être limités dans leur compréhension de l'ampleur des séquelles causées par les armes à feu, ou bien ont



---

# Fiche de renseignements

---

tendance à oublier toute instruction antérieure concernant leur dangerosité.

Les adolescents peuvent être impulsifs et avoir des sentiments d'invulnérabilité. Ils sont sujets à une pression de leurs pairs et sont susceptibles d'essayer des drogues et de consommer de l'alcool.<sup>3</sup>

## **Voici quelques conséquences du mauvais usage des armes à feu :**

- blessures;
- homicides;
- suicides;
- coups de feu involontaires.

La meilleure prévention contre les blessures associées aux armes à feu consiste à ne pas entreposer les armes dans la maison, particulièrement si des enfants et des jeunes vivent avec vous.

## **Si vous possédez des armes à feu, voici la façon de les entreposer :**

- Non chargées;
- À l'intérieur d'une armoire verrouillée impossible à forcer;
- Dans un endroit où les munitions ne sont pas facilement accessibles, à moins qu'elles ne soient entreposées dans un autre coffre verrouillé impossible à forcer;
- Il est préférable d'entreposer les armes à feu et les munitions dans des endroits différents.

## **Règles de sécurité relatives aux armes à feu dans votre collectivité**

- Avoir réussi un cours sur les règles de sécurité relatives aux armes à feu.
- Ne chargez les armes à feu que lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi.
- Lors de la manipulation ou du nettoyage d'une arme, ne laissez jamais celle-ci sans surveillance.
- Les enfants sont le plus susceptibles d'être victimes de blessures associées aux armes à feu lorsqu'ils sont laissés sans surveillance à la maison et ont accès à une arme – ne laissez jamais les clés d'une armoire où sont entreposées des armes à feu à la portée des enfants ou de qui que ce soit.



# Fiche de renseignements

---

- Informez vos enfants des risques associés aux armes à feu – même si vous ne possédez pas d'arme, vos enfants ne sont pas hors de danger car qu'ils peuvent côtoyer un ami, un voisin ou un parent qui en possède.
- Assurez-vous que les enfants sachent qu'il ne faut jamais manipuler une arme à feu s'ils en trouvent une et qu'il doivent immédiatement avertir un adulte.

## **Voici comment faciliter la promotion des règles de sécurité relatives aux armes à feu :**

- Développer et mettre en œuvre des programmes afin de promouvoir les règles de sécurité relatives aux armes à feu;
- Développer et publier une variété de documents de promotion et d'informations relatives aux armes à feu dans le but d'améliorer la sécurité communautaire grâce à une responsabilité accrue face à la possession, la manipulation, l'usage, l'entreposage et le transport des armes à feu;
- Mettre en place des kiosques interactifs afin de présenter des informations sur les règles de sécurité relatives aux armes à feu et des documents de promotion pour les groupes des ressources communautaires concernés.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> <http://canada.justice.gc.ca/en/ps/rs/rep/1998/tr98-7a.html>. 20 janvier 2006.

<sup>2</sup> McDonald, R. (2004). *Prévention des blessures et Premières Nations : une approche stratégique face à la prévention*, Ottawa: 7.

<sup>3</sup> [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/300/cdn\\_medical\\_association/cmaj/vol-156/issue-11/1534b.htm](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/300/cdn_medical_association/cmaj/vol-156/issue-11/1534b.htm).

20 janvier 2006.

<sup>4</sup> [http://www.cfc-ccaf.gc.ca/compliance-conformite/safety-surete/about/default\\_e.asp](http://www.cfc-ccaf.gc.ca/compliance-conformite/safety-surete/about/default_e.asp). 20 janvier 2006.



---

# Fiche de renseignements

---

## Accidents de véhicules motorisés

*Au Canada, le taux de blessures le plus élevé provient des accidents de véhicules motorisés.<sup>1</sup>*

### Faits

Les accidents de véhicules motorisés causent généralement le plus de blessures mortelles, particulièrement parmi les hommes âgés entre 25 et 44 ans.

Il existe différents types d'accidents de véhicules motorisés. Alors que dans certaines régions les collisions routières posent le plus grave problème, dans d'autres plusieurs accidents impliquent les motoneiges. Des types de véhicules moins sécuritaires, comme les motoneiges et les tout-terrain, sont utilisés dans les collectivités des Premières Nations dans des conditions dangereuses telles que sur la glace ainsi que sur les routes publiques et non entretenues – ces types de véhicules sont particulièrement dangereux car ils sont difficilement visibles et se renversent facilement, causant ainsi des blessures.

Une étude récente réalisée dans le Nord de l'Ontario a démontré que les accidents de motoneiges étaient la cause des blessures involontaires les plus fréquentes parmi les hommes lors de la période hivernale.<sup>2</sup> Ceci est dû au fait que les collectivités des Premières Nations sont éloignées des endroits où sont offerts des services, des produits et des activités sur une base régulière. De plus, les conséquences d'abus d'alcool et de drogues sont considérables dans les collectivités des Premières Nations, lesquelles sont éloignées des centres de soins d'urgence, ce qui augmente les risques de décès.<sup>3</sup>

Les accidents qui impliquent des véhicules motorisés et des piétons sont plus fréquents parmi les enfants, et certains de ces accidents peuvent impliquer des autobus scolaires. Un rapport préparé par IM-PACT a suggéré que les risques étaient associés aux traversées d'un plan d'eau, aux conditions hivernales, aux routes inondées au printemps, aux nids de poule et à la poussière des routes durant l'été, aux routes boisées ainsi qu'aux animaux. La non application des consignes de sécurité, des autobus scolaires surchargés, des véhicules insuffisamment inspectés et entretenus, des cours de conduite inadéquats et un déneigement de piètre qualité dans les zones d'attente constituent d'autres facteurs de risque.

Des instructions insuffisantes quant au nombre maximum de passagers dans les autobus scolaires ainsi que l'ignorance des règles en matière de transport



---

# Fiche de renseignements

---

scolaire (particulièrement par les utilisateurs de véhicules tout-terrain et de motoneiges) sont également des facteurs qui mettent en danger les enfants des Premières Nations.

En 1991, un sondage auprès des Autochtones a démontré que, dans les collectivités des Premières Nations, 50 % des personnes âgées de 15 ans et plus portaient la ceinture de sécurité. Les résultats de cette statistique s'éloignent considérablement de ceux de l'ensemble de la population canadienne pour laquelle le port de la ceinture de sécurité est d'environ 80 %.<sup>4</sup>

Les décès causés par des blessures associées aux accidents de véhicules motorisés sont les plus fréquents parmi tous les groupes des Premières Nations.<sup>5</sup>

**Voici comment rester en sécurité lors de l'utilisation d'un véhicule motorisé :**<sup>6</sup>

- **Portez votre ceinture de sécurité** en tout temps. Elle vous protège lors d'accidents et réduit les risques de décès ou de blessures graves.
- **Installez vos enfants dans un siège d'auto.** Assurez-vous qu'il soit de la bonne taille et installé de façon adéquate.
- **Soyez particulièrement prudents si vous êtes un conducteur inexpérimenté.** Si vous n'avez pas l'habitude de conduire, il peut être difficile de bien réagir dans les situations particulières. Respectez toutes les limites de vitesse et soyez prudents lors de dépassements.
- **Soyez particulièrement prudents sur ... toutes les autoroutes.** Dans les régions éloignées des collectivités, il existe peu de services d'urgence; des heures peuvent être nécessaires pour que du personnel infirmier ou un médecin soit en mesure de traiter les victimes d'un accident.
- **Ne jamais boire et conduire.** Plus de 3,6 millions de conducteurs canadiens ont admis avoir conduit après avoir bu au cours des 30 jours précédents, et 1,6 millions de Canadiens pensent avoir conduit en état d'ébriété au cours des 12 derniers mois. Les conducteurs âgés entre 19 et 24 ans sont plus susceptibles de conduire après avoir consommé de l'alcool.

Voici comment s'attaquer aux problèmes de la sécurité relatives aux véhicules d'un point de vue communautaire :

- **Des sièges rehausseurs obligatoires** pour les enfants âgés de moins de 8 ans;
- Une amélioration de la **sécurité relative aux autobus scolaires;**



# Fiche de renseignements

---

- **Des casques obligatoires pour les tout-terrain et les bicyclettes;**
- Des mesures plus sévères envers la conduite après consommation d'alcool;
- **Une formation en normes de sécurité** pour l'usage sécuritaire des véhicules tout-terrain et des motoneiges;
- Obligation absolue de **porter de la ceinture de sécurité;**
- **Contrôle de la vitesse** – une vitesse excessive réduit la capacité du conducteur à réagir aux dangers imprévus sur les routes, augmente la distance de freinage ainsi que la gravité d'un éventuel accident.

---

<sup>1</sup> Santé Canada. (date?). Prévention des blessures – *Statistiques et tendances nationales : Blessures au Canada*. Canada: 2.

<sup>2</sup> [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bless/2001\\_trauma/5b\\_motor-moteur\\_e.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bless/2001_trauma/5b_motor-moteur_e.html). 16 janvier 2006.

<sup>3</sup> McDonald, R. (2004). *Prévention des blessures et Premières Nations : une approche stratégique face à la prévention*, Ottawa: 7.

<sup>4</sup> Santé Canada. (2000). *Profil statistique sur la santé des Premières Nations au Canada*. Canada: 25.

<sup>5</sup> Santé Canada. (2000). *Profil statistique sur la santé des Premières Nations au Canada*. Canada:.

<sup>6</sup> [http://www.hlthss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury\\_report/injuryreportfact2dec2004.pdf](http://www.hlthss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury_report/injuryreportfact2dec2004.pdf). 17 janvier 2006.



---

# Fiche de renseignements

---

## Chutes

### Faits

Les coûts sociaux, médicaux et économiques des chutes sont énormes. Les décès causés par les chutes sont étroitement liés au vieillissement. Cependant, le fait demeure que le taux de décès causés par les chutes est plus élevé que la moyenne parmi les groupes des Premières Nations : en Colombie-Britannique, le taux de décès causés par les chutes, normalisé selon l'âge parmi les Indiens inscrits, était presque trois fois plus élevé que la moyenne provinciale entre 1991 et 1998 (2,3 par 10 000 pour les citoyens canadiens par rapport à 0,8 pour les Indiens inscrits). Parmi les Indiens inscrits, environ six victimes sur dix (59 %) étaient de sexe masculin, en comparaison de cinq sur dix (47 %) pour l'ensemble de la Colombie-Britannique.<sup>1</sup>

Les personnes âgées sont plus susceptibles de mourir ou d'être hospitalisées suite à une chute<sup>2</sup>, les adultes d'être hospitalisés après avoir trébuché ou glissé et les enfants d'être hospitalisés après être tombés d'accessoires de terrains de jeux, d'une chaise ou d'autres meubles.<sup>3</sup>

Voici une liste de mesures à prendre afin de réduire les risques de chutes dans votre maison :

- Retirez tous les tapis non fixés ou vous assurez-vous qu'ils adhèrent bien au plancher et soient munis d'une **doublure antidérapante**;
- **Essuyez toujours les liquides renversés** sur le champ. Certaines surfaces de plancher sont particulièrement glissantes lorsque mouillées;
- Utilisez des ampoules de 75 watts pour vous assurer que chaque pièce, couloir et escalier soit bien éclairé;
- **Installez des lumières supplémentaires** ou placez des lampes dans les endroits sombres;
- Les escaliers peuvent nécessiter davantage de lumière;
- Assurez-vous qu'une **rampe** longue au moins un côté de tous les escaliers;
- Avoir des **revêtements de planchers antidérapants**, particulièrement dans les salles de bains;
- Utilisez des **bandes antidérapantes dans les douches** et les bains;
- Organisez les cuisines de façon à ce que les articles les plus utilisés soient à portée de main;



---

# Fiche de renseignements

---

- Gardez les **câbles téléphoniques et les cordons électriques hors des zones de passage**;
- Les ventilateurs et les radiateurs ne devraient pas être placés dans les zones de passage ou au milieu d'une pièce;
- **Gardez le plancher dégagé dans les chambres**;
- Les chaussures devraient être munies d'une **semelle antidérapante**;
- Les vêtements devraient être assez courts pour éviter de trébucher;
- **Les chemins extérieurs devraient être plats et réguliers**;
- Marchez prudemment à proximité d'animaux domestiques ou de petits animaux – leurs mouvements sont imprévisibles;
- Plusieurs chutes sont causées par l'utilisation d'échelles – soyez très prudents.

## Voici une courte liste des mesures à prendre afin de minimiser les risques de blessures causées par les chutes :<sup>4</sup>

- **Soyez prudents lorsque vous marchez sur la glace.** Il est plus fréquent de trébucher ou de glisser pendant l'hiver. Vous risquez de vous blesser en tombant sur de la glace.
- **Installez des rampes et des lumières dans vos escaliers.** Vous êtes plus en sécurité en voyant où vous allez et en vous agrippant à quelque chose.
- **Ne gardez pas votre maison en désordre.** Placez les cordons électriques hors du passage et assurez-vous que les tapis adhèrent bien au plancher. Remplacez les ampoules hors d'usage.
- **Examinez l'équipement du terrain de jeux sur lequel s'amuse votre enfant.** Si votre enfant pratique un sport, assurez-vous qu'il (elle) utilise l'équipement adéquat et que la surface de jeu (tel que la glace) soit sécuritaire.
- **Occupez-vous des personnes âgées.** Elles sont plus susceptibles d'être victimes d'une chute qui peut aggraver leur état de santé. Un programme d'exercices peut les aider à garder leur équilibre. Vous pouvez installer des rampes dans les endroits où elles risquent de chuter, tel que la baignoire, et arrondir les coins des tables et des escaliers.



# Fiche de renseignements

---

<sup>1</sup> [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bleess/2001\\_trauma/5b\\_motor-moteur\\_e.html#falls](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/injury-bleess/2001_trauma/5b_motor-moteur_e.html#falls). 17 janvier 2006.

<sup>2</sup> [http://www.hltss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury\\_report/injuryreportfact4dec2004.pdf](http://www.hltss.gov.nt.ca/content/Publications/Brochures/PDF/injury_report/injuryreportfact4dec2004.pdf). 17 janvier 2006.

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> Idem

<http://www.mhcs.health.nsw.gov.au/health-public-affairs/mhcs/publications/5415.html>